

Daniel Garrigue intervient sur la réforme de la Taxe Professionnelle

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour soutenir l'amendement n° 208.

M. Daniel Garrigue. Cet amendement tend à supprimer l'article 2, et ce pour trois raisons.

D'abord, cette réforme remplace, pour les collectivités territoriales, des ressources à caractère évolutif par des dotations de compensation plus importantes. Cela a pour effet d'éroder, dans la durée, les ressources de ces collectivités, et de les pousser à accroître la pression sur les ménages.

La logique aurait voulu qu'à partir du moment où l'on réduisait des recettes à caractère évolutif, on transfère en contrepartie d'autres recettes à caractère évolutif. Mais nous voyons bien que l'État est dans l'impossibilité de le faire, d'abord en raison de la dégradation de ses propres finances, mais aussi, et nous le voyons particulièrement depuis deux ans, en raison du démantèlement progressif et volontaire de ses propres recettes.

La deuxième raison, c'est le mauvais sort qui est fait aux communes et aux intercommunalités, notamment sur le terrain économique, et qui a suscité des inquiétudes et des réactions très vives de la part de nombreux élus, et non des moindres. Il est vrai que ce mauvais sort a été en grande partie compensé par l'amendement de Gilles Carrez et de la commission des finances.

La troisième raison, c'est l'impasse qui est faite sur le financement de cette réforme : 10 milliards d'euros vont s'ajouter à des déficits qui inquiètent de plus en plus ouvertement nos partenaires européens. Nous savons très bien que pour maîtriser ces déficits, et le rapport du rapporteur général le montre parfaitement, il ne suffit pas d'espérer une augmentation des recettes, même en faisant les hypothèses les plus optimistes sur la croissance future.

Madame la ministre, cette réforme est, à bien des égards, une réforme à crédit, alors qu'une bonne réforme, c'est une réforme qui est financée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Je veux rappeler que la préparation de cette réforme a nécessité un travail de dix mois associant l'ensemble des membres de la commission des finances et ayant abouti à un consensus fort, concrétisé par les rapports de Marc Laffineur et de Jean-Pierre Balligand. L'amendement présenté par Gilles Carrez et adopté par la commission des finances, de même que les sous-amendements déposés par Marc Laffineur et plusieurs de ses collègues, constituaient la traduction de ce consensus.

Ce matin encore, ce consensus était réaffirmé. Vous-même, madame la ministre, disiez être d'accord à 90 %...

M. Henri Emmanuelli. Elle a même dit à 99 % !

M. Daniel Garrigue. Les seuls points de désaccord que vous avez exprimés portaient sur les modalités de répartition de la cotisation complémentaire, votre position consistant à affirmer la nécessité d'introduire une clef macro-économique – une idée intéressante dans l'optique d'une répartition plus équilibrée sur l'ensemble du territoire, et qui aurait mérité d'être discutée.

Je rappelle que la présentation du projet initial a suscité des réactions très vives et une levée de boucliers de la part de toutes les personnes impliquées dans la vie des communes et des intercommunalités.

Je crois même avoir entendu un ancien Premier ministre manifester son inquiétude avec vigueur. On avait le sentiment que ces préoccupations avaient été entendues mais, d'un seul coup, on nous annonce au début de cette séance que tout est remis en question.

Le débat va donc être renvoyé devant le Sénat, c'est-à-dire que l'Assemblée nationale n'aura pas la possibilité de faire entendre sa voix. Ce n'est pas la première fois que l'on connaît cette situation ; nous l'avons déjà subie lors de l'examen de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires », et cela devient décidément une habitude. M. Copé nous parle d'un hyperparlement, j'aimerais bien savoir où il se trouve !

[...]

M. Patrick Braouezec. Certains, sur les bancs socialistes, sont peut-être impatients de passer au vote. Mais nous vivons un moment historique pour les collectivités locales.

Je voudrais très brièvement me faire l'écho de ce qu'ont dit Daniel Garrigue et Jean-Pierre Balligand. Chacun mesure que l'équilibre social dans notre pays est fragile. Chacun mesure également le rôle joué par les collectivités locales dans la sauvegarde de cet équilibre. Mais avez-vous conscience qu'avec les mesures que nous allons adopter cet après-midi, nous risquons de priver les collectivités locales des moyens de financer les équipements ou les services sociaux nécessaires à cet équilibre ?

J'ai du mal à entendre que M. Copé découvre soudainement le problème du barème, alors que nous avons travaillé de manière consensuelle et coproductive pour aboutir à des propositions qui pouvaient être acceptées par tous. Par quels motifs est-il guidé si ce n'est d'autres intérêts que ceux de la nation ? Je vous mets face à vos responsabilités : le vote qui va avoir lieu risque de remettre en cause l'autonomie des collectivités locales et leur capacité à intervenir pour répondre aux besoins de la population. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Première séance du vendredi 23 octobre 2009

Daniel Garrigue intervient sur la réforme de la Taxe Professionnelle

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Je ne veux pas engager une polémique sur une affaire si grave mais, ce matin, j'ai été choqué en lisant dans la presse que l'Assemblée nationale s'est soumise à l'avis du Gouvernement.

Je ne vous mets pas en cause personnellement, madame la ministre. Néanmoins, nous vous avons tous entendue, hier matin, dire clairement, à propos de l'amendement Laffineur, lequel était soutenu par l'ensemble des députés présents dans cette assemblée, que vous étiez d'accord à plus de 90 %.

M. Jean-Louis Idiart. À 99 % !

M. Daniel Garrigue. Ce n'est pas l'Assemblée nationale qui s'est soumise à l'avis du Gouvernement, c'est le Gouvernement qui s'est soumis à un autre avis. Ce n'est pas tout à fait pareil !

Par ailleurs, si l'on prend en compte le prétexte selon lequel il n'y a pas de simulation, c'est l'ensemble de la réforme de la taxe professionnelle qu'il faudrait repousser ! Chacun d'entre vous l'a souligné, nous n'avons quasiment pas d'éléments de simulation dans cette réforme.

Enfin, et ce sujet concerne l'ensemble des élus locaux, le problème de la territorialisation de l'impôt reste entier.

